

VILLE DE SEDAN



Révision générale du
Plan Local d'Urbanisme
Document graphique du
RÈGLEMENT
Ech. 1/2.000 ème

Quartiers Torcy Cités, Frénois /
Avenue de la Marne

Planche 4 / 5



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 21 mai 2013
approuvant la révision
du Plan Local d'Urbanisme.



Cachet de la Mairie
et signature du Maire :

Pour le maire
M. Philippe GILBERT

Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28-30 Avenue Philippeaux
BP 10278 - 08033 SEDAN Cedex
Tél. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.26.15.22
Email : dumejay@orange.fr

Approuvé le 22 juillet 1980

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
01.12.1992		
21.05.2013		

LÉGENDE

— Limite de Commune

--- Limite de zone

--- Limite de secteur

--- Droit de préemption urbain

175 Courbes de niveau

Espace boisé classé

2 Emplacement réservé

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contrainte GAZ

Canalisation de transport de gaz

Installation d'élevage concernée

Aléa retrait confinement des argiles

Aléa moyen

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
6	Desserte de la zone à urbaniser à long terme (2AU)	Ville de Sedan	320m²
7	Desserte du secteur "La Pré des Saules" par le chemin de la Houle à Frénois	Ville de Sedan	330 m²
8	Desserte du secteur "La Pré des Saules" par le chemin de la Houle à Frénois	Ville de Sedan	200 m²
9	Extension du cimetière de Frénois	Ville de Sedan	1 540 m²
10	Élargissement à 11 mètres du chemin des Romains	Ville de Sedan	1 865 m²
11	Élargissement à 12 mètres du chemin de la Tanière	Ville de Sedan	2 445 m²

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES	
UA	Zone Urbaine mixte
UB	Zone Urbaine mixte
UBc	Zone Urbaine mixte
UBr	Zone Urbaine mixte
UC	Zone Urbaine mixte
UZ	Zone Urbaine mixte
1AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
1AUZ	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
2AU	Zone à urbaniser à vocation d'habitat
A	Zones Agricoles
Ae	Zones Agricoles
N	Zones naturelles et forestières
Nj	Zones naturelles et forestières
Np	Zones naturelles et forestières
Nv	Zones naturelles et forestières

